

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Zurich, le 17 mai 2017

L'application Billets de banque de la BNS a été complétée

Découvrez les nouveaux billets de 20 francs et de 50 francs à l'aide d'un appareil mobile

La Banque nationale suisse (BNS) met à disposition une application pour appareils mobiles qui permet au public de se familiariser avec les billets de banque de la nouvelle série.

L'application «50 francs» lancée l'année dernière par la BNS a été complétée pour l'émission du billet de 20 francs et rebaptisée «Swiss Banknotes». Il est dès maintenant possible de télécharger gratuitement dans l'App Store d'Apple (itunes.apple.com) et dans Google Play (play.google.com), ou d'en actualiser la version antérieure dans App Store. Elle présente de manière ludique les principales informations concernant les éléments de sécurité du billet et donne des détails intéressants sur son graphisme.

L'application «Swiss Banknotes» est une application de réalité augmentée qui fonctionne avec la caméra d'un smartphone ou d'une tablette. Lorsque l'on dirige la caméra sur un nouveau billet de 20 francs ou de 50 francs, l'application en révèle les éléments graphiques et de sécurité. Ces différents éléments sont aussi présentés en image agrandie ou dans une animation. L'application permet de découvrir les nouveaux billets, mais non d'en vérifier l'authenticité.

Elle est disponible pour les systèmes d'exploitation iOS (Apple) et Android (Google). Il existe des versions pour smartphones et tablettes (Apple: iPhone 4S ou version ultérieure, et iPad; Google: appareils Android performants, à partir de la version 4.1). L'application existe en français, en allemand, en italien et en anglais.

Le 6 avril 2016, la Banque nationale a lancé sa nouvelle série de billets de banque et présenté la nouvelle coupure de 50 francs. Le deuxième billet de la nouvelle série, celui de 20 francs, a été présenté le 10 mai 2017 et commence à être mis en circulation. La prochaine coupure, celle de 10 francs, suivra le 18 octobre 2017. Les coupures restantes de la 9^e série seront

Communiqué de presse

émises d'ici fin 2019. Les billets de banque de la 8^e série conservent jusqu'à nouvel avis leur statut de moyens de paiement ayant cours légal.

De nombreuses informations sur les billets de banque suisses sont disponibles à la rubrique Billets et monnaies du site Internet de la BNS (www.snb.ch).